

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2327

1^{er} septembre 2015

SOMMAIRE

ABL S.A.	111682	Ampea S.A.	111676
Achem S.A.	111676	Andreas Portfolio S.à r.l.	111677
Achten GmbH	111683	Arcano Fund	111680
Acting First S.A.	111684	Arrobas Lux SA	111691
Adlershofer S.à r.l.	111660	Atlas Collection Company S.A.	111682
Advalue Media Holding S.à.r.l.	111661	Banque LBLux S.A.	111689
Adya	111673	B&B Invest Lux 5 S.à r.l.	111692
Agence Uelzecht S.A.	111689	Bedali	111694
AG Infrastructures International S.à.r.l.	111684	BookOneJuice S.à r.l.	111696
AG IT Services S.A.	111688	Build Germany 1 S.à r.l.	111692
Agrinvest S.A.	111691	CEPF II Regatta Holdings S.à r.l.	111660
Aida Investment SCSp	111683	Gainsboro Developments	111650
Airports Group Europe S.à r.l.	111673	KKR Dublin Property Investments S.à r.l.	111688
AK-2 Architektur + Design	111691	Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A.	111677
Aladdin S.à r.l.	111674	Liberty City S.A.	111695
ALFA 1 CEE Investments S.A., SICAV-SIF	111692	Mishte Friends S.A.	111661
Algo Luxembourg S.A.	111694	Ouvres Paroissiales de Lallange	111674
Alib S.A.	111695	PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l.	111680
Alphastock Sàrl	111683	Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l.	111684
Alysa Finance Holding S.A.-SPF	111696		
Amesmo Corporation S.à r.l.	111676		

Gainsboro Developments, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.410.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of July.

Before us, Maître Edouard DELOSCH notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 152.281;

here represented by Mrs Annick PRIEM, private employee with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on July 6th, 2015.

The said proxy, after having been initialed and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name «Gainsboro Developments» (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such licence or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Wednesday of June of each year at 02:00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder or by a board of directors of at least three (3) directors, composed of at least one (1) A director and at least one (1) B director in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, without prejudice to the first sentence of Article 10.1 of these Articles, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2015.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2016.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

- Travis Investment S.à r.l., prenamed and represented as mentioned here above;

thirty-one thousand shares	31.000
--------------------------------------	--------

Total: thirty-one thousand shares	31.000
---	--------

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

(i) that the number of directors of the Company be set at three (3);

(ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one (1);

(iii) that there be appointed as Directors of class A of the Company for a period of six years:

(a) An-An Shong, born on September 25, 1984 in Taipei (China), with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen;

(b) Richel van Weij, born on May 12, 1970 in District Marowijne (Suriname), with professional address at L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen;

there be appointed as Director of class B of the Company for a period of six years:

(c) Annick Priem, born on December 11, 1973 in Roeselare (Belgium), with professional address at L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen; and,

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

- Viscomte S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 164.981;

(v) that the address of the registered office of the Company is at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal, on the day and year first here above mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Annick PRIEM, employée privée, demeurant professionnellement au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 6 juillet 2015.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de «Gainsboro Development» (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième mercredi de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire ou par un conseil d'administration d'au moins trois (3) administrateurs, composé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 10.1 des Statuts, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, incluant un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément

réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. et 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

- Travis Investment S.à r.l., prénommée, et représentée comme dit ci-dessus;

trente et un mille actions	31.000
--------------------------------------	--------

Total: trente et un mille actions	31.000
---	--------

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);

(ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);

(iii) sont nommés administrateurs de classe A, pour une période de six ans:

(a) An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei (Chine), dont l'adresse professionnelle est située au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen; et,

(b) Richel van Weij, né le 12 mai 1970 à District Marowijne (Suriname) dont l'adresse professionnelle est située au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen;

est nommé administrateur de classe B, pour une période de six ans:

(c) Annick Priem, née le 11 décembre 1973 à Roeselare (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen;

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

- Viscomte S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.981.

(v) le siège social de la société est fixé au L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau, le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PRIEM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11690. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116921/540.

(150125968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Adlershofer S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.758.

—
EXTRAIT

En date du 22 juin 2015, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Monsieur Pietro Longo, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} Juillet 2015, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Pour extrait conforme

Andreas Brückmann

Référence de publication: 2015115141/15.

(150124663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

CEPF II Regatta Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.417.

—
EXTRAIT

Catalyst EPF II Lux 2 Sàrl, transfère en date du 09 juillet 2015; 13,650 parts sociales détenues dans la Société à:

- Portfolio Advisors Real Estate Fund V, L.P. une «Delaware Limited Partnership», enregistré au Registre du Delaware, sous le numéro 0001567332, ayant son siège social au C/O PORTFOLIO ADVISORS, LLC, 615, South DuPont Highway, Dover, 19901 Delaware, divisés comme suit:

- 7,504 Parts Sociales Ordinaires;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie A;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie B;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie C;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie D;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie E;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie F;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie G;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie H;
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie I; et
- 14 Parts Sociales remboursables de catégorie J.

Et à:

- Unipension RE K/S, une «Danish Limited Partnership», enregistré au «Central Business Register of Denmark», sous le numéro 35409793, ayant son siège social au 8, Smakkedalen, DK-2820 Gentofte, Danemark divisés comme suit:

- 5,896 Parts Sociales Ordinaires;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie A;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie B;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie C;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie D;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie E;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie F;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie G;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie H;
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie I; et
- 11 Parts Sociales remboursables de catégorie J.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115315/39.

(150124848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Advalue Media Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.258.

—
EXTRAIT

Le nouveau siège social du gérant unique de la Société est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2015.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015115142/14.

(150124603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Mishte Friends S.A., Société Anonyme.

Capital social: AED 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.365.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Marc LOESCH, civil notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Sydney Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box, 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the number 400546,

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 26 June 2015,

such proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg public limited liability company ("Société anonyme"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Form, Name, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a public limited liability company (Société anonyme), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company or individual being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “Mishte Friends S.A.”.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital.

6.1. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

6.2. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6.3. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to 1 (one) or more reserve accounts. Decisions as to the use of any such reserve accounts are to be taken by the director(s) subject to the Law and these Articles.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 8. Acquisition of own shares.

8.1. Registration of shares

8.1.1. The shares will be in the form of registered shares.

8.1.2. If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

8.1.3. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated,

8.1.4. Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

8.2. Transfer of shares

8.2.1. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

8.2.2. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

8.2.3. The Company may issue multiple share certificates. The Company may acquire its own shares.

8.2.4. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

8.3. Voting rights

Each share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding.

8.4. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

8.5. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. - Management

Art. 10. Directors.

10.1. The Company shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders.

10.2. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

10.3. The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

10.4. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

10.5. In case a board of directors exists, the members of the board of directors shall elect from among its members a chairman.

10.6. A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Decision shall be taken only with the approval of a majority of the members of the board of directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote.

10.7. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

10.8. One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a sole document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.9. Written resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a sole document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings, physically held.

10.10. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 2 hereof.

10.11. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

10.12. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of the sole director or in case more directors are appointed by the sole signature of any of the directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 11 hereof.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

11.2. The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 12. Litigation. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Art. 13. Conflicts of interest.

13.1. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

13.2. In case the Company has only one director, transactions between the Company and the sole director, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

13.3. The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

13.4. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Directors' liability - Indemnification. The director or the directors (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. - Supervision**Art. 15. Supervision.**

15.1. The Company shall be supervised by one or more supervisory auditors ("commissaires"), appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

15.2. They may be re-elected and removed at any time.

Chapter V. - Shareholders**Art. 16. Powers of the shareholders.**

16.1. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

16.2. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

16.3. If the Company is composed of several shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a sole document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

16.4. Should such written resolutions be sent by the director(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

16.5. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 17. Annual General Meeting.

17.1. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of April at 10.00 a.m.

17.2. If such day is a public holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

17.3. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Art. 18. Place of General Meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the director(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Notice of General Meetings.

19.1. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the director(s), or by the statutory auditor (s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

19.2. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

19.3. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 20. Attendance - Representation.

20.1. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

20.2. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 21. Proceeding.

21.1. A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor directors,

21.2. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

21.3. An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 22. Vote.

22.1. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

22.2. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the last day of December 2015.

Art. 24. Adoption of Financial Statements.

24.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the director(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

24.2. The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

24.3. Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 25. Allocation of Results.

25.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

25.2. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

25.3. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors, together with the Shareholders:

(i) The board of Directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

(ii) In this respect, the Board of Directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders;

(iii) In addition, the decision of the Board of Directors shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Directors and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed the profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves required by the Law or the Articles.

(iv) Finally, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

25.4. The share premium account or any other reserve accounts may be distributed to the Shareholders, provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders.

25.5. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis, the same economic result as the distribution rules set for dividends

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Matters not provided

Art. 27. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the 31 of December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, all the Company's shares have been entirely subscribed by the shareholder and partially paid up to ninety-nine point ninety per cent (99,90%), as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Sydney Nominees Limited	EUR 31.000	31.000	EUR 30.968.-
Total:	EUR 31.000.-	31.000	EUR 30.968.-

The amount of thirty thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 30,968.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Attestation

The undersigned notary declares having examined the existence of the conditions set out in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies.

Resolutions of the general meeting of shareholders

The general meeting of shareholders has immediately taken the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following persons for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

- Federica Samuelli, Director, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Freddy de Petter, Director, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Eric-Jan Van de Laar, Director, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Viscomte S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B164981 and having its registered office at 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Sydney Nominees Limited, une Société immatriculée au Registre de Commerce de les Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social au P.O. Box, 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée avec le numéro 400546,

ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juin 2015,

laquelle procuration, après avoir signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes et par tous ceux qui deviendront détenteurs d'actions une société sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»)

Art. 2. Objet.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et des actions, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société ou personne qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté aux tiers, afin d'assurer l'exécution de tout obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre nantir, garantir, transférer, mettre en gage ou autre tout ou partie de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination «Mishte Friends S.A.»

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision de l'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

5.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital Émis.

6.1. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2. En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

6.3. Sous réserve des conditions fixées par la Loi, la Société peut sans limitation, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles parts sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à 1 (un) ou plusieurs comptes de réserve. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes de réserve doivent être prises par le ou les administrateur(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions.

8.1 Enregistrement d'actions

8.1.1. Les actions ont la forme d'actions nominatives.

8.1.2. Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires pouvant être consulté par tout actionnaire, sera conserve au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire ainsi que l'indication du nombre d'actions qu'il détient, l'indication des versements effectués sur les actions ainsi que les cessions d'actions et les dates auxquelles ils ont été effectués.

8.1.3. Chaque actionnaire informe la Société par lettre recommandée de son adresse ainsi que tous changements de cette adresse. La Société sera en droit de se baser sur la dernière adresse qui lui a ainsi été communiquée.

8.1.4. La propriété des actions nominative ressort des inscriptions faites au registre des actionnaires.

8.2 Transfert d'actions

8.2.1. Les cessions d'actions se font par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leur(s) mandataire(s). Les cessions d'actions peuvent également s'effectuer conformément aux règles applicables aux transferts de créances édictées à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toutes cessions mentionnées dans de la correspondance ou tout autre document dont ressort le consentement du cédant et du cessionnaire.

8.2.2. Des certificats reflétant les inscriptions portées au registre des actionnaires sont délivrés aux actionnaires.

8.2.3. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

8.2.4. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention d'actions propres se font dans le respect des conditions et limites fixées par la Loi.

8.3 Droits de vote

Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat.

8.4 Participation aux profits

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

8.5 Indivisibilité des actions

Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Incapacité, faillite ou insolvabilité d'un actionnaire. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les actionnaires ou, selon les cas, l'actionnaire unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Administrateurs.

10.1. La Société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires.

10.2. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

10.4. En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

10.5. En cas d'existence d'un conseil d'administration, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

10.6. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande d'au moins deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs sont physiquement présents. Les décisions ne seront prises qu'avec l'approbation de la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion, le nombre de voix en faveur d'une résolution et le nombre de voix en défaveur d'une résolution sont égaux, la voix du Président est prépondérante.

10.7. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

10.8. Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

10.9. Des résolutions du conseil d'administration peuvent être valablement prises par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du conseil d'administration. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par câble, telegram, telex, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration physiquement tenue.

10.10. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 2 ci-dessus.

10.11. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les statuts à l'assemblée générale.

10.12. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature individuelle d'un des administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs.

11.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

11.2. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 12. Litiges. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

13.1. Si un ou plusieurs administrateurs a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce (s) administrateurs devra (devront) en aviser les autres administrateurs et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

13.2. Dans l'hypothèse d'un administrateur unique, des opérations intervenues entre la Société et son administrateur unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) actionnaire(s).

13.3. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

13.4. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute

personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité des administrateurs - Indemnisation. Le(s) administrateur(s) n'engage(nt) pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. - Surveillance

Art. 15. Surveillance.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

15.2. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Chapitre V. - Actionnaires

Art. 16. Pouvoirs des actionnaires.

16.1. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des actionnaires, qui constitue un organe de la Société.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

16.3. Si la Société compte plusieurs actionnaires, les résolutions des actionnaires peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des actionnaires. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs actionnaires.

16.4. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) administrateur(s) aux actionnaires pour approbation, les actionnaires sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des actionnaires s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

16.5. Si la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

17.1. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois d'avril à 10.00 heures.

17.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

17.3. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 18. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) administrateur(s), le requièrent.

Art. 19. Convocation aux assemblées générales.

19.1. Les actionnaires peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des administrateurs, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des actionnaires représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

19.2. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

19.3. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 20. Présence - Représentation.

20.1. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des actionnaires.

20.2. Un actionnaire peut agir à une assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Art. 21. Procédure.

21.1. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des actionnaires et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être administrateur ou actionnaire eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.2. Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des actionnaires.

21.3. Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Vote.

22.1. Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront adoptées par les actionnaires représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

22.2. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les actionnaires seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 23. Exercice Social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2015.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels.

24.1. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) administrateur(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

24.2. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux actionnaires pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

24.3. Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) actionnaires, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 25. Distribution des Bénéfices.

25.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

25.2. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

25.3. La distribution d'acomptes sur dividendes ou dividendes intérimaires est permise tant qu'elle suit strictement les règles du présent article et toutes autres règles telles que déterminées par le Conseil d'Administration, ainsi que des Actionnaires:

(i) Le Conseil d'Administration aura la compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer un dividende intérimaire ou acompte sur dividende et autoriser une telle distribution comme il l'estime approprié et dans l'intérêt de la Société.

(ii) A cet effet, le Conseil d'Administration est exclusivement compétent pour décider du montant des sommes disponibles à distribuer et de l'opportunité d'une telle distribution, basée sur les documents de support et les principes contenus dans ces Statuts, ainsi que sur tout accord ou contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires;

(iii) La décision du Conseil d'Administration devra être documentée par des comptes intérimaires de la Société daté de moins deux (2) mois par rapport à la date d'une telle décision par le Conseil d'Administration, les comptes intérimaires devant montrer que la Société dispose de fonds suffisants pour une distribution, et pour autant que le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et réserves distribuables tel que prescrits par la Loi ou les présents statuts.

(iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires ou acomptes sur dividendes restera soumise aux provisions de l'article 201 of the Law, qui prévoit un recours contre les Actionnaires portant sur les dividendes qui leur ont été distribués mais qui ne correspondraient pas aux bénéfices effectivement gagnés par la Société. Une telle action en recours sera prescrite après cinq (5) ans à compter de la date de distribution.

25.4. Le compte de prime d'émission et comptes de réserve peuvent être distribués aux Actionnaires, à condition qu'il soit ratifié par une résolution spéciale des Actionnaires. Tout montant du compte prime d'émission peut être alloué au compte réserve égale, à condition que cette allocation fasse l'objet également d'une résolution spécial des Actionnaires.

25.5. Après paiement de toutes les dettes et charges dues par la Société et de toutes les dépenses relatives à la liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément à et selon les règles de distribution des dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VIII. - Dispositions générales

Art. 27. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social court à compter de la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant donc été enregistrés par le notaire, la totalité des actions de la Société a été entièrement souscrite par l'actionnaire; les actions ont été partiellement libérées à hauteur de quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix pour cent (99,90%), comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit	nombre d'actions	montant libéré
Sydney Nominees Limited	EUR 31.000.-	31.000	EUR 30.968.-
Total:	EUR 31.000.-	31.000	EUR 30.968.-

Le montant de trente mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 30.968,-) est donc à ce moment à disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les sociétés commerciales.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale des Actionnaires a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

Le nombre des administrateurs de la Société est de trois (3) et les personnes suivantes sont élues en tant qu'administrateurs pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Federica Samuelli, Administratrice, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Freddy de Petter, Administrateur, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Eric-Jan van de Laar, Administrateur, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé en outre de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Viscomte S.à r.l., enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164981 et ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 juillet 2015. GAC/2015/5629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115750/634.

(150124498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Airports Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.002,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.449.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 décembre 2014 que:

- Changement de dénomination de l'associé unique IFM Luxembourg No. 2 S.à r.l. en Global InfraCo S.à r.l. et du changement d'adresse de celui-ci, dorénavant au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015115143/15.

(150124187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Adya, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4996 Schouweiler, 36A, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 108.774.

L'an deux mil quinze, le cinq juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Madame Julia MENDES RIBEIRO, employée privée, née à Clermont-Ferrand (France), le 4 septembre 1970, demeurant à L-4047 Esch-sur-Alzette, 3, rue Micky Bintz-Erpelding,

Laquelle comparante, a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «ADYA», établie et ayant son siège social à L-3321 Berchem, 26, rue Hans Adam (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 4 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 novembre 2011, publié audit Mémorial C, numéro 255 du 31 janvier 2012.

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.774.

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libéré.

- Que la comparante est la seule associée de la Société en vertu des statuts de la Société publiés comme prédit.

La comparante, représentant l'intégralité du capital de la Société, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, et a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-3321 Berchem, 26, rue Hans Adam vers L-4996 Schouweiler, 36A, rue Centrale, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Dippach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MENDES RIBEIRO, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116516/39.

(150125303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

Extrait de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 7 avril 2015

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 7 avril 2015. que:

- Monsieur Frédéric Gardeur, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé Président du Conseil de Gérance avec effet immédiat et pour la durée de son mandat en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015115144/16.

(150124048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Ouvres Paroissiales de Lallange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette/ Lallange, 1, route de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg F 661.

STATUTS

Kapitel 1. - Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen "Oeuvres paroissiales de Lallange". Ihr Sitz ist Lallingen.

Art. 2. Sie hat zum Gegenstand die innere Ausbesserung und Verschönerung der Kirche von Lallingen, sowie die Verwaltung der der Vereinigung gehörenden Immobilien.

Art. 3. Die Vereinigung wird gebildet für eine unbegrenzte Dauer. Sie kann zu jeder Zeit aufgelöst werden.

Kapitel 2. - Mitglieder

Art. 4. Die Zahl der Mitglieder ist unbeschränkt, ohne aber unter drei fallen zu können.

Art. 5. Mitglied kann jedes Pfarrkind werden.

Art. 6. Die Demission oder der Ausschluss der Mitglieder werden durch Artikel 12 des Gesetzes geregelt.

Art. 7. Die demissionierenden, ausgeschlossenen oder ausgetretenen Mitglieder, ebenso wie die Erben der Mitglieder, haben kein Recht auf das Vereinsvermögen und können keinen Anspruch auf Rückzahlung entrichteter Beiträge machen. Auch können sie weder Rechnungsaufstellung noch Rechnungsablage noch Anlegen von Siegeln, noch Inventar nachsuchen oder verlangen.

Art. 8. Die Mitglieder sind gehalten einen freiwilligen jährlichen Beitrag zu entrichten.

Art. 9. Die Vereinigung nimmt Ehrenmitglieder an. Dieselben können nicht an der Verwaltung teilnehmen und haben kein Anrecht auf das Vermögen der Vereinigung.

Kapitel 3. - Verwaltung

Art. 10. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet. Er besteht aus wenigstens fünf und höchstens zehn Mitgliedern. Dieselben werden durch die Generalversammlung für die Dauer von drei Jahren gewählt. Die Abberufung durch dieselbe kann jederzeit erfolgen. Die austretenden Mitglieder sind wiederwählbar. Bei Doppelwahl entscheidet das Los.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus seinem Schosse einen Präsidenten, einen Sekretär und einen Kassierer.

Art. 12. Der Verwaltungsrat tritt auf die Einladung des Präsidenten so oft zusammen, wie die Interessen der Vereinigung es verlangen. In diesem Fall muss der Präsident den Verwaltungsrat innerhalb zehn Tagen zusammenrufen.

Der Verwaltungsrat kann nur beschliessen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder zugegen ist. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, indem die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in Protokollen niedergelegt, die durch den Präsidenten oder Sekretärs unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden. Die Auszüge, die vor Gericht oder sonst wie vorgebracht werden, sind vom Präsidenten oder zwei Verwaltungsmitgliedern zu unterzeichnen.

Art. 13. Die Rechte, Verpflichtungen, Vollmachten und die Verantwortung der Verwaltungsmitglieder sind durch Artikel 13 und 14 des Gesetzes geregelt. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse für die Geschäftsführung der Vereinigung und vertritt sie bei allen gerichtlichen Verhandlungen. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Statuten oder das Gesetz vorbehalten sind, fällt unter die Kompetenz des Verwaltungsrates.

Er kann besonders für die Vereinigung alle Betriebs- und sonstigen Verträge, Handel und Unternehmen abschliessen und genehmigen. Anleihen, auch hypothekarische und andere gesicherte aufnehmen, Darlehen und Vorschüsse gewähren, Hypotheken, Bürgschaften und Sicherheiten genehmigen und gewähren, über alle Interessen der Vereinigung verhandeln und Vergleiche abschliessen, alle Einschreibungen nachsuchen, erwerben, veräussern, austauschen, über alle Mobilien und Immobilien Mietverträge abschliessen, selbst für mehr als neun Jahre, alle Uebertragungen, Schenkungen und Legate annehmen, persönliche und dingliche Rechte und Sicherheiten annehmen und darauf verzichten, die Aufhebung und Streichung aller Einschreibungen, Beschlagnahmen und Oppositionen bewilligen, sowohl vor als nach der Zahlung, den Hypothekenbewahrer von allen Eintragungen entbinden, vermitteln, zahlen, gültige Quittung geben, jede Entlastung erteilen, alle Subsidien und Unterstützungen einziehen.

Er kann unter seiner Verantwortung einem seiner Mitglieder oder dritten Personen Spezialvollmachten erteilen, welche die Vereinigung im Rahmen der ihnen übertragenen Vollmachten rechtsgültig unter ihrer alleinigen Unterschrift vertreten. Die vorstehende Aufzählung hat keinen ausschliessenden Charakter.

Für alle andern Handlungen die nicht die tägliche Geschäftsführung oder spezielle Delegationen betreffen, genügen zur gültigen Vertretung der Vereinigung Dritten gegenüber die gleichzeitigen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, ohne dass diese irgend eine spezielle Delegation oder Vollmacht erbringen müssen.

Die Gerichtsverhandlungen werden sowohl im Klage- wie im Verteidigungsfall im Namen der Vereinigung durch den Verwaltungsrat auf Betreibung des Präsidenten angestrengt und geführt.

Kapitel 4. - Generalversammlungen

Art. 14. Die Generalversammlung wird wenigstens einmal jährlich einberufen. Die Artikel 4 und 12 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Die Einladung zu den Generalversammlungen geschieht gemäss Artikel 5 und 6 des Gesetzes auf Betreiben des Verwaltungsrates oder des Sekretärs mündlich oder durch gewöhnliche Briefe, durch öffentlichen Anschlag oder durch die Presse. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Jedes anwesende Mitglied verfügt über eine Stimme. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, welches auch die Zahl der anwesenden Mitglieder sein mag. Nach Genehmigung der Rechnung und des Budgets des folgenden Jahre spricht sich die Generalversammlung durch ein besonderes Votum über die Entlastung der Verwaltungsmitglieder aus.

Art. 15. Die Generalversammlung wird präsiert durch den Präsidenten des Verwaltungsrates und in dessen Abwesenheit, durch das älteste Verwaltungsmitglied.

Art. 16. Die Beratungen der Generalversammlungen werden durch die Artikel 7 und 8 des Gesetzes geregelt. Im Falle von Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten. Fragen, die nicht auf der Tagesordnung stehen, können nur auf Vorschlag von wenigstens fünf Mitgliedern besprochen und erledigt werden.

Art. 17. Die Beschlüsse der Generalversammlung, deren Veröffentlichung im Memorial das Gesetz nicht vorschreibt, werden in ein besonderes Register eingetragen. Diese Protokolle tragen die Unterschrift des Präsidenten und des Sekretärs. Alle Mitglieder können Einsicht in diese Register verlangen. Dritten, die nachgewiesenes Interesse daran haben, dürfen die Beschlüsse zur Kenntnis gebracht werden. Ein diesbezügliches Gesuch ist an den Verwaltungsrat zu richten.

Kapitel 5. - Jährliche Rechnung, Budget

Art. 18. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Datum der Unterzeichnung des gegenwärtigen Status.

Art. 19. Der Verwaltungsrat legt in der ersten Hälfte eines jeden Jahres der Generalversammlung die Jahresrechnung des verflossenen und das Budget für das kommende Vereinsjahr zur Genehmigung vor.

Art. 20. Der Einnahmeüberschuss dient zur Reserve oder wird im Interesse der Vereinigung zweckdienlich verwandt.

Kapitel 6. - Statutenänderung, Auflösung

Art. 21. Die Abänderung der Statuten erfolgt im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom einundzwanzigsten April neunzehnhundertachtundzwanzig über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Art. 22. Die Auflösung der Vereinigung erfolgt durch die Generalversammlung und nach den in Artikel 20 genannten Gesetzes näher bestimmten Formen; wenn nötig erfolgt die Liquidierung durch mehrere seitens der Generalversammlung ernannte Liquidatoren.

Art. 23. Im Falle von freiwilliger oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung fällt das Vermögen der aufgelösten Vereinigung an die Kirchenfabrik von St. Josef in Esch an der Alzette, jedoch zum Nutzen der Kirche von Esch-Lallingen.

Kapitel 7. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 25. Für alle nicht näher bestimmte oder nicht näher zu bestimmenden Fälle gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom einundzwanzigsten April neunzehnhundertachtundzwanzig.

Référence de publication: 2015117292/92.

(150125961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Amesmo Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.018.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 11 octobre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Amesmo Corporation S.à r.l, B 109018, ayant son siège social, jusqu'au 1^{er} septembre 2014, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Severine Canova / Damien Nussbaum

Référence de publication: 2015115152/16.

(150123810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Ampea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.325.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115156/16.

(150124960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Achem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.384.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 juin 2015 a décidé:

- de renouveler les mandats des administrateurs

M. Henri Sebaoun, gérant, demeurant professionnellement au 10, rue de l'Abbaye, F-75006 Paris

M. Marc Szytkman, gérant, demeurant professionnellement au 10, rue de l'Abbaye, F-75006 Paris

Mme Vanina Cirelli, administrateur de société, demeurant au 42, rue des Gravilliers, F-75003 Paris

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes

FIDEX AUDIT S.à r.l., RCS Luxembourg B48513, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *ACHEM S.A.*
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015115175/22.

(150124581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Andreas Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.693.

Il est porté à la connaissance de tiers que Andreas Holding S.à r.l., associé de la Société, a changé de siège social, qui se trouve actuellement au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015115157/13.

(150124818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.314.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., a public company limited by shares under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130314 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary, residing in Luxembourg, dated 10 July 2007 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1983, page 95141 dated 14 September 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Luxembourg, dated 14 December 2010 published in the Mémorial number 566, page 27145, dated 25 March 2011.

The meeting is opened by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented and the numbers of shares held by it are indicated on an attendance list (the "Sole Shareholder"). This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder(s) of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that all four hundred (400) shares of the Company, representing 100 % of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting.

III. The Sole Shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of ten million seven-hundred and ten thousand Euro (EUR 10,710,000.-), in order to bring it from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to eleven million seven hundred and ten thousand Euro (EUR 11,710,000.-), by creating and issuing four thousand two hundred eighty-four (4,284) new ordinary shares without indication of par value each (the "New Shares"), each of such New Shares

having such rights and obligations as set forth in the updated Articles, and to be paid up by way of a contribution in cash, which shall be allocated to the share capital of the Company.

2. To amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the above resolutions.

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten million seven hundred and ten thousand Euro (EUR 10,710,000.-), in order to bring it from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to eleven million seven hundred and ten thousand Euro (EUR 11,710,000.-), by creating and issuing four thousand two hundred eighty-four (4,284) new ordinary shares without indication of par value (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the updated Articles, and to be paid up by way of a contribution in cash, which shall be allocated to the share capital of the Company.

Subscription and Payment

Irish Life Assurance Plc., a limited company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Irish Life Centre, Abbey Street, IR- Dublin, declares to subscribe to the New Shares for a total subscription price of ten million seven-hundred and ten thousand Euros (EUR 10,710,000.-) which have been fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and value of the above mentioned contribution is produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at eleven million seven hundred and ten thousand Euro (EUR 11,710,000.-) divided into four thousand six-hundred and eighty-four (4,684) ordinary shares, without indication of par value."

Each share shall have such rights and obligations as set out in the present Articles.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand four hundred Euro (EUR 5,400.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is written in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire de Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.314, constituée par un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2007 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1983, page 95141, en date du 14 septembre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 566, page 27145, en date du 25 mars 2011.

L'assemblée s'est ouverte par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre des actions détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence (l' "Actionnaire Unique"). Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les quatre-cents (400) actions de la Société, représentant 100 % du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. L'Actionnaire Unique déclare avoir été dûment informé à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions sept cent dix mille euros (EUR 10,710,000.00) afin de le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1,000,000) à onze millions sept cent dix mille euros (EUR 11,710,000), par la création et l'émission de quatre mille deux cent quatre-vingt-quatre (4,284) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et les Nouvelles Actions seront payées par voie d'apport en numéraire, laquelle sera allouée au capital social de la Société.

2. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus.

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Actionnaire Unique:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions sept cent dix mille euros (EUR 10,710,000.00) afin de le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1,000,000) à onze million sept cent dix mille euros (EUR 11,710,000), par la création et l'émission de quatre mille deux cent quatre-vingt-quatre (4,284) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et les Nouvelles Actions seront payées par voie d'apport en numéraire, laquelle sera allouée au capital social de la Société, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts.

Souscription et Paiement

Irish Life Assurance Plc., une société ayant son siège social au Irish Life Centre, Abbey Street, Dublin, Irlande, déclare souscrire aux Nouvelles Actions pour un montant total de souscription de dix millions sept cent dix mille euros (EUR 10,710,000) qui ont été entièrement libérées par voie d'apport en numéraire.

La totalité de l'apport sera entièrement allouée au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à onze millions sept cent dix mille euros (EUR 11.710.000,-) et divisé en quatre mille six cent quatre-vingt-quatre (4,684) Actions, sans désignation de valeur nominale."

Et chaque part ordinaire conférant les droits et obligations stipulées dans les présents Statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Actionnaire l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

L'acte a été lu au représentant de l'Actionnaire connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le représentant a signé l'acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15260. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115649/149.

(150124113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Arcano Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.863.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 29 juin 2015 que les décisions suivantes ont été prises:

- prendre acte de la démission de Mme Maria Romano de son mandat de membre du conseil d'administration, avec effet au 12 juin 2015;

- nommer par cooptation M Antonis Anastasiou, né le 25 mai 1980 à Lefkosia, Chypre, résidant professionnellement au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date du 29 juin 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115161/17.

(150124315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.719.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Franck Falézan, Partner, with professional address at 17a Curzon Street, London W1J 5HS, United Kingdom; and
- Benoît Colas, Partner, with professional address at 17a Curzon Street, London W1J 5HS, United Kingdom; and
- Jean-Pierre Millet, Partner, with professional address at 17a Curzon Street, London W1J 5HS, United Kingdom;

all represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to three proxies under private seal, which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith,

being all of the shareholders (the "Shareholders") of PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 194719, (the "Company"), incorporated under the laws of Luxembourg by virtue of a deed of the undersigned notary, dated 27 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 880 of 31 March 2015. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 February 2015, published in the Mémorial number 91 of 3 April 2015.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that:

1. The Shareholders hold all shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Shareholders.

2. The items on which resolutions of the Shareholders are to be taken are the following:

Agenda

a. Change of the registered address of the Company from 49 avenue J.-F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

b. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the "Articles") to:

“The Company has its registered office in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

c. Miscellaneous.

3. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the registered office of the Company from 49, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend the first sentence in article 4 of the Articles so as to henceforth read as follows:

“The Company has its registered office in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present minutes were drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading this deed, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Franck Falézan, Associé, résidant professionnellement au 17a Curzon Street, Londres W1J 5HS, Royaume Uni; and
- Benoît Colas, Associé, résidant professionnellement au 17a Curzon Street, Londres W1J 5HS, Royaume Uni; and
- Jean-Pierre Millet, Associé, résidant professionnellement au 17a Curzon Street, Londres W1J 5HS, Royaume Uni;

tous représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé, qui resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec le présent acte,

étant tous les associés (les «Associés») de PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194719, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 880 du 31 mars 2015. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2015, publié au Mémorial numéro 91 du 3 avril 2015.

La partie comparante, agissant en la qualité précédemment mentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les Associés détiennent toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que le capital social est entièrement représenté et des décisions peuvent valablement être prises par les Associés.

2. Les points sur lesquels des résolutions des Associés sont à adopter sont les suivants:

Agenda

a- Modification du siège social de la société de 49, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

b. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg».

c. Divers.

3. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier le siège social de la Société de 49, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier la première phrase de l'article quatre des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes minutes, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21492. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117333/91.

(150125366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Atlas Collection Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.845.

—
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Lahaije-Hultman en tant qu'administrateur de la société avec effet au 10 juillet 2015;

- Nomination de Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet au 10 juillet 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115167/16.

(150124636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ABL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.925.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2015

Il résulte du procès-verbal que:

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

* Monsieur Aytekin YILMAZ, commerçant, né le 15 juillet 1974 à Verdun, demeurant au 159, route d'Europe L- 4390 Pontpierre, est nommé administrateur;

* Monsieur Bülent YILMAZ, commerçant, né le 22 décembre 1975 à Verdun, demeurant au 4, am Weisbändchen L-5842 Hesperange, est nommé administrateur;

* Monsieur Levent YILMAZ, commerçant, né le 4 août 1980 à Verdun, demeurant au 1, rue Ernest Renan, F-88000 Epinal, est nommé administrateur.

- L'assemblée accepte la démission de la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg à 12, rue des Champs, L-1323 Luxembourg avec effet immédiat.

- L'assemblée nomme de la société GEFCO Participations S.A., inscrite sous le numéro B 64.277 et ayant son siège social 51, rue des 3 Cantons L-3961 Ehlang en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABL S.A.

Référence de publication: 2015115173/26.

(150124488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Alphastock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.684.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15 mai 2015

L'assemblée accepte la nomination d'un gérant administratif, M. Olivier CHASSAGNE, né le 16 avril 1965 à Issy-Les-Moulineaux, demeurant 19 rue Jean-Pierre Bierman, L-1268 Luxembourg, pour une période indéterminée avec un pouvoir de signature seule.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115202/12.

(150125069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Achten GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 1, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 82.701.

—
Monsieur Carlo ACHTEN gérant technique de la société ACHTEN GMBH, a actuellement son adresse privée au 22, rue de la Gare L-5540 Remich.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015115176/10.

(150123816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Aida Investment SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 198.364.

—
EXTRAIT

1. Date de constitution. La société a été constituée en date du 10 juillet 2015

2. Forme juridique. Société en commandite spéciale.

3. Dénomination sociale. La dénomination de la société est AIDA INVESTMENT SCSp.

4. Siège social. Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

5. Objet social.

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toute opération qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

6. Durée. La société est établie pour une durée illimitée.

7. Associé commandité. AIDA INVESTMENT Sp. z o.o, société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 25/40, ul. Zablocie, 30-701 Cracovie, Pologne et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000564903.

8. Gérants.

a. Gérant de classe A:

M. Daniel Bojanowski, né le 23/01/1978 à Gdynia (Pologne) et demeurant à 60 m.3 Aleksandry Gabrysiak, 80-175 Gdansk (Pologne)

b. Gérants de classe B:

- M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

9. Pouvoir de signature des gérants. La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

En tous les cas, la société sera valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115190/44.

(150124458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Acting First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.831.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115177/16.

(150124961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

AG Infrastructures International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mülhenbach.

R.C.S. Luxembourg B 195.930.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015115178/10.

(150123879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.343.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-five day of June,

Before Me Danielle KOLBACH, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.343, incorporated on 18 October 2013 pursuant to a deed drawn up by Me Francis KESSELER, then notary residing in Esch/Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") (the "Company") on 18 December 2013, number 3227, page 154871.

The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have been amended for the last time on 20 December 2013, by an act drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial on 24 April 2014, number 1059, page 50814.

THERE APPEARED

Quad/Graphics Luxembourg 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of USD 36,000.-, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B180027 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, acting as Sole Shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two US Dollars (USD 2.-) to increase it from its current amount of thirty-nine thousand one hundred fifty-two US Dollars (USD 39,152.-) to thirty-nine thousand one hundred fifty-four US Dollars (USD 39,154.-) by the creation and issue of one (1) new Class A Shares and one (1) new Class B Shares in the share capital of the Company, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) (the "New Shares"), issued with the share premium of an amount converted into eight million sixty-four thousand nine hundred and ninety-eight US Dollars (USD 8,064,998.-).

Subscription of the New Shares

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares to subscribe the New Shares and to fully paid-up such New Shares by contribution in kind consisting in twenty seven million one hundred twelve thousand five hundred twenty seven (27,112,527) shares (the "Contributed Shares") that the Sole Shareholder holds in the share capital of Quad/Graphics Empreimentos Ltda., a limited liability company duly incorporated under Brazilian law, with registered address in the Capital City of the State of Sao Paulo, at Rua Libero Badaró, 293, 27th floor, suite 27 D, room 27, zip code 101009-907, with a total amount of twenty five million six hundred and forty-three thousand Brazilian Real (BRL 25,643,000.-) which is converted into eight million and sixty-five thousand US Dollars (USD 8,065,000.-) by using the conversion rate 1 BRL=0.3145 USD as at 31 May 2015, out of which an amount of six and thirty-six cents Brazilian Real (BRL 6.36) which is converted into two US Dollars (USD 2.-) by using the aforesaid conversion rate.

The total amount converted into eight million and sixty-five thousand US Dollars (USD 8,065,000.-), so two US Dollars (USD 2.-) allocated to the share capital and eight million sixty-four thousand nine hundred and ninety-eight US Dollars (USD 8,064,998.-) allocated to the share premium account of the Company, is at the disposal of the Company, proof was given to the undersigned notary which states it.

Valuation of the Contribution

The value of the contribution in kind has been calculated and converted for an amount of eight million and sixty-five thousand US Dollars (USD 8,065,000.-) on the basis of a valuation report from the board of manager of the Company dated 25 June 2015, certifying the valuation of the Contributed Shares as at 31 May 2015, a copy of which has been provided to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, hereby declares that:

- the Contributed Shares are fully paid-up;
- it is the legal owner of the Contributed Shares;
- none of the Contributed Shares are encumbered in any way whether by way of pledge, lien, security interest or otherwise;
- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contributed Shares be transferred to it;
- the Contributed Shares are hereby assigned and transferred to the Company; and
- the transfer to the Company of the Contributed Shares will be effective from the date of such notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares.

Intervention of the board of managers of the Company

The board of managers of the Company acknowledges having been informed of his responsibility, is legally engaged by the aforesaid contribution in kind, and expressly agrees with the description of the valuation in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment as it results from his valuation report here annexed.

Second resolution

As a consequence of the third resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles to give it henceforth the following wording:

“ **5.1.** The corporate capital is fixed at thirty-nine thousand one hundred and fifty-four US Dollars (USD 39,154.-) represented by:

- nineteen thousand five hundred and seventy-seven (19,577.-) class A shares (the “Class A Shares”); and
- nineteen thousand five hundred and seventy-seven (19,577.-) class B shares (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares, the “Shares”).

Each Share has a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In case of a sole holder of the Shares, the latter is referred to as the “Sole Shareholder”. In case of plurality of holders of the Shares, they are together referred to as the “Shareholders” and each, a “Shareholder”.

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to grant authorization to any member of the board of managers to carry out any action necessary or incidental in relation to the amendment of the shareholders’ register of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial act, have been estimated at about five thousand Euros (EUR 5,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, she/he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l’année deux mille quinze, le vingt-cinq juin,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, soussignée,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Quad/Graphics Luxembourg 2 S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181343, constituée le 18 octobre 2013 par un acte de Me Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 18 décembre 2013, numéro 3227, page 154871. Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 20 décembre 2013, publié au Mémorial le 24 avril 2014, numéro 1059, page 50814.

A COMPARU

Quad/Graphics Luxembourg 1 S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B180027 (l’«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en tant qu’Associée Unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l’article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»):

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de deux US Dollars (USD 2,-) afin de l’augmenter de son montant actuel de trente-neuf mille cent cinquante-deux US Dollars (USD 39.152,-) à trente-neuf mille cent cinquante-quatre US Dollars (USD 39.154,-), par la création et l’émission de une (1) nouvelles Part Sociale de Catégorie A et une (1) nouvelle Parts Sociales de Catégorie B au capital social de la Société, chacune d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1,-) (les «Nouvelles Parts Sociales»), assortie d’une prime d’émission convertie en huit million soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-huit US Dollars (USD 8.064.998,-).

Souscription des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, déclare souscrire à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement moyennant apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en l'apport de vingt-sept millions cent douze mille cinq cent vingt-sept (27.112.527) actions (les «Actions Apportées») actuellement détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Quad/Graphics Empreimentos Ltda., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Brésil, ayant son siège social à Sao Paulo, at Rua Libero Badaró, 293, 27th floor, suite 27 D, room 27, zip code 101009-907, Brésil, ayant une valeur totale de vingt-cinq millions six cent quarante-trois mille Real Brésilien (BRL 25.643.000,-) convertie en huit millions soixante-cinq mille US Dollars (USD 8.065.000,-) en utilisant le taux de conversion suivant: BRL 1,- = USD 0,3145,- au 31 mai 2015, sur lequel montant six virgule trente-six Real Brésilien (BRL 6,36,-) sont convertis en deux US Dollars (USD 2,-) en utilisant le taux de conversion prôité.

Le montant total convertie en huit millions soixante-cinq mille US Dollars (USD 8.065.000,-), dont deux US Dollars (USD 2,-) au capital social de la Société, et dont huit million soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-huit US Dollars (USD 8.064.998,-) au compte de prime d'émission de la Société, se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Évaluation de l'apport en nature

La valeur de l'apport en nature a été calculée et convertis pour un montant de huit millions soixante-cinq mille US Dollars (USD 8.065.000,-) sur la base d'un rapport d'évaluation établi par le conseil de gérance de la Société daté du 25 juin 2015, certifiant la valeur des Actions Apportées à la date du 31 mai 2015, dont une copie a été communiquée au notaire soussigné.

Réalisation effective de l'apport en nature

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, déclare que:

- les Actions Apportées sont entièrement libérées;
- être le propriétaire légal des Actions Apportées;
- aucune des Actions Apportées n'est grevée par un nantissement, privilège, sûreté ou de quelque autre façon que ce soit;
- il n'existe pas de droit de préemption ou tout autre droit au bénéfice de toute personne, aux fins de réclamer que les Actions Apportées lui soient transférées;
- il a le pouvoir de transférer les Actions Apportées à la Société;
- les Actions Apportées sont par conséquent transférées à la Société; et
- le transfert des Actions Apportées à la Société sera effectif à compter de la date du présent acte notarié constatant l'augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Intervention du conseil de gérance

Le conseil de gérance de la Société a reconnu avoir été informé de sa responsabilité, est légalement engagé par l'apport en nature tel que décrit ci-avant, et a expressément approuvé la description de l'évaluation de l'apport, son évaluation, la cession effective des Actions Apportées, et a confirmé la validité de la souscription et de la libération tels qu'ils résultent de son rapport d'évaluation ci-annexé.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin qu'ils aient désormais la rédaction suivante:

- « **5.1.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille cent cinquante-quatre US Dollars (USD [39.054,-) représenté par:
- dix-neuf mille cinq cent soixante-dix sept (19.577,-) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et
 - dix-neuf mille cinq cent soixante-dix sept (19.577,-) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales».

Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,00).

Dans le cas où toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul détenteur, celui-ci est désigné comme l'«Associé Unique». Dans le cas où il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales, ils sont ensemble désignés comme les «Associés» et individuellement, un «Associé».

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'autoriser tout membre du conseil de gérance de la Société pour effectuer toute action nécessaire ou incidente en relation avec la modification du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ cinq mille euros (5.000,- EUR).

DONT ACTE, rédigé et passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 juin 2015. Relation: DAC/2015/10854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 06 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115887/190.

(150124316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

AG IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8550 Noerdange, 16, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.063.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2015

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mr Alexandre Guytard, né le 03/03/1978 à Saint Malo, demeurant professionnellement à 16 Arelerstrooss, L-8550 Noerdange.

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mr Daniel Guytard, né le 16/10/1949 à Dinard, demeurant professionnellement à F-35800 Saint Lunaire 36bis Rue de la Roche Pelée.

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mme Marie-Thérèse Creze, né le 08/08/1955 à Saint Brioux, demeurant professionnellement à F-35800 Saint Lunaire 36bis Rue de la Roche Pelée.

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué pour une durée de 6 ans de Mr Alexandre Guytard, né le 03/03/1978 à Saint Malo, demeurant professionnellement à 16 Arelerstrooss, L-8550 Noerdange.

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53 en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Référence de publication: 2015115179/20.

(150123827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

KKR Dublin Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 197.688.

EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert daté du 8 juillet 2015, l'associé unique de la Société, KKR Credit Advisors (Ireland) ulc a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société comme suit:

- 7.778 parts sociales à Cortland Investors II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 20.000.-, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193140;

- 1.037 parts sociales à Kearny Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 20.000.-, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186589;

- 2.852 parts sociales à Lyon Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de USD 20.000.-, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186578; et

- 5.833 parts sociales à KKR Real Estate Management Holdings LP, une société de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5243499.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

- Cortland Investors II S.à r.l.	7.778
- Kearny Investors S.à r.l.	1.037
- Lyon Investors S.à r.l.	2.852
- KKR Real Estate Management Holdings LP	5.833

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KKR Dublin Property Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2015115660/34.

(150124678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Agence Uelzecht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 87.635.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société AGENCE UELZECHT S.A. en date du 6 juillet 2015 que:

- Le conseil d'administration décide à l'unanimité qu'à partir du 8 juillet 2015, le siège de la société sera transféré au 120, rue de l'Alzette L-4010 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2015115180/15.

(150124829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Banque LBLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

—
Im Jahr zweitausend und fünfzehn, am dreißigsten Tag des Monats Juni.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Banque LBLux S.A. (in Liquidation), einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, société anonyme, mit Sitz in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 11.035, gegründet durch notarielle Urkunde vom 07. Juni 1973, veröffentlicht im Mémorial C am 20. Juli 1973 unter der Nummer 118, deren Satzung mehrfach abgeändert wurde und zuletzt durch Urkunde des Notars Henri HELLINCKX mit Amtssitz in Luxemburg, am 31. März 2015, veröffentlicht im Mémorial C am 13. April 2015 unter der Nummer 978 (die „Gesellschaft“), abgehalten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Marcus PETER, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet, welcher als Protokollant Frau Nathalie MANGEN, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt.

Die Versammlung wählt Herrn Pol STEINHÄUSER und Herr Martin LENGYEL, beide beruflich wohnhaft in Luxemburg, als Stimmzähler.

Der Vorstand der Versammlung wurde dementsprechend ernannt und der Vorsitzende ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes festzustellen:

1) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Zur Kenntnisnahme, dass das Mandat von Herrn Norbert PALSA als Liquidator der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. Juni 2015 endet.

2. Zur Kenntnisnahme, dass Herr Norbert PALSA sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. Juni 2015 niederlegt und Beschluss, dass ihm wird für die Amtszeit bis einschließlich 30. Juni 2015 Entlastung erteilt wird.

3. Beschluss über die Einsetzung der verbleibenden Liquidatoren Frau Nicole BEDENK und Herr Andreas GELTINGER als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2015 bis zur Jahresgeneralversammlung 2016 und über deren Vertretungsbefugnis. Herr Andreas GELTINGER wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt und Frau Nicole BEDENK zu seiner Stellvertreterin.

4. Beschluss über die Sitzverlegung der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2015 in eine andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg und zwar nach 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach und die damit verbundene Abänderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft.

II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen worden; die Vollmachten, nachdem sie von den Vertretern und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde angeheftet, um mit diesem Protokoll registriert zu werden.

III) Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle ZWEIHUNDERT VIERZIG TAUSEND (240.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von DREIHUNDERT MILLIONEN EURO (EUR 300.000.000,-) umfassen, in der Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie auf den Erhalt von Einladungen für die Generalversammlung verzichten und die Versammlung als wirksam zusammengekommen ansehen, und erklären des weiteren, umfassende Kenntnis von der Tagesordnung, welche ihnen vorab übermittelt wurde, zu haben.

IV) Die Versammlung ist somit wirksam zusammengetreten und kann entsprechend wirksam Beschlüsse im Sinne der Tagesordnung fassen.

V) Nach ausführlicher Beratung, hat die Versammlung die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, dass das Mandat von Herrn Norbert PALSA als Liquidator der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. Juni 2015 endet.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Norbert PALSA sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. Juni 2015 niederlegt und beschließt, dass ihm für die Amtszeit bis einschließlich 30. Juni 2015 Entlastung erteilt wird.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die verbleibenden Liquidatoren Frau Nicole BEDENK und Herr Andreas GELTINGER als neue Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2015 ernannt werden. Herr Andreas GELTINGER wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt und Frau Nicole BEDENK zu seiner Stellvertreterin. Ihr Mandat gilt bis zur Jahresgeneralversammlung 2016. Im Rechtsverkehr wird die Gesellschaft gemäß der Satzung der Gesellschaft grundsätzlich durch die gemeinsamen Unterschriften zweier Verwaltungsratsmitglieder oder eines Verwaltungsratsmitglieds und eines Bevollmächtigten vertreten.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2015 in eine andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg und zwar nach 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach zu verlegen und die damit verbundene Abänderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2. Sitz, Verlegung.** Der Sitz der Gesellschaft liegt in der Gemeinde Münsbach im Großherzogtum Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können in Luxemburg als auch im Ausland Niederlassungen und/oder Zweigstellen errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann auch der Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde Münsbach und durch Beschluss der Generalversammlung innerhalb des Großherzogtums Luxemburg nach einem beliebigen Ort verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art beeinträchtigt oder durch das Bestehen solcher Ereignisse gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz provisorisch und bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Die Nationalität der Gesellschaft soll, unbeeinflusst durch eine derartige provisorische Sitzverlegung, luxemburgisch bleiben.

Personen, welche in irgendeiner Weise befugt sind, die Gesellschaft in der laufenden Geschäftsführung rechtsverbindlich zu vertreten, sind auch befugt, diese Verlegung des Gesellschaftssitzes vorzunehmen und Dritten zur Kenntnis zu bringen.“

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Aufwendungen, in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis dieser Urkunde zu zahlen sind, werden auf ungefähr EUR 1.500.- angesetzt.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

WODURCH, diese notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt wurde, am Datum wie am Anfang dieses Dokuments niedergeschrieben.

Nachdem vorliegende Urkunde den erschienen Personen vorgelesen wurde und diese Personen dem Notar durch Vornamen, Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt sind, haben die vorstehenden Personen diese Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PETER, N. MANGEN, P. STEINHÄUSER, M. LENGYEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20382. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Juli 2015.

Référence de publication: 2015116561/93.

(150123957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Agrinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.869.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 18/6/2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10/8/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société AGRINVEST S.A. dont le siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10 rue Jean Monnet a été dénoncé le 3/1/2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Maître Philippe BARBIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 10/7/2015 au greffe de la 6^{ème} chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Philippe BARBIER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015115183/17.

(150124057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

AK-2 Architektur + Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 145.169.

- Bezeichnung(en) oder Firmenname(n):

AK-2 Architektur + Design

- Registernummer / Numéro d'immatriculation:

B145169

Die Adresse des Geschäftsführers und Teilhabers Nick Adomatis hat sich geändert und lautet wie folgt:

43, Place de l'Hôtel de Ville

3590 Dudelange

Luxembourg

Den 13.07.2015.

Nick Adomatis.

Référence de publication: 2015115191/16.

(150124285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Arrobas Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 134, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 101.772.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Klinkenberg Matthias, Route de Dolhain 51 B-4837 Baelen, né le 02/05/1950 à Eupen

Monsieur Emonts Friedrich, Am Bahndamm 5 B-4700 Eupen, né le 06/11/1945 à Eupen

Monsieur Emonts Christoph , Kaperberg 15/17 B-4700 Eupen, né le 16/11/1978 à Eupen

Monsieur Klinkenberg Michaël, Route d'Eupen 84 B-4837 Baelen, né le 18/07/1976 à Verviers

Madame Klinkenberg Bénédicte, Route de Dolhain 51 B-4837 Baelen, née le 04/08/1978 à Verviers

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Madame Klinkenberg Bénédicte, Route de Dolhain 51 B-4837 Baelen, née le 04/08/1978 à Verviers

Démission de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) SA, RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon, L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115219/21.

(150123802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ALFA 1 CEE Investments S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.568.

Selon la décision de gestion de l'entreprise de 30 Juin 2015, l'adresse de siège social de ALFA 1 CEE INVESTMENTS SICAV-SIF est changé pour 12, Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg de l'adresse ancienne 20 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Référence de publication: 2015115195/11.

(150124154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

**B&B Invest Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Build Germany 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.186.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Build Germany 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.186, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, on 7 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 November 2010 under number 2560 (the "Company").

The meeting was chaired by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg

The chairman appointed as secretary Aïcha CISSE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Aïcha CISSE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the meeting, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of the shareholders are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur by the represented shareholders will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the twelve thousand and five hundred (12,500) shares representing the entire issued share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting and all shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waived their right to be formally convened, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

- Decision to change the corporate name of the Company into B&B Invest Lux 5 S.à r.l.; and
- Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

Thereafter, the general meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The general meeting resolves to change the corporate name of the Company into “B&B Invest Lux 5 S.à r.l.”.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 1 of the articles of association to read as follows:

“ **1. Form - Corporate Name.** There exists a private limited liability company under the name “B&B Invest Lux 5 S.à r.l.”, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the “Company”), and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the “Articles”).”

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the meeting, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the meeting, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, the said members of the meeting signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L’an deux-mille quinze, le vingt-cinq juin,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire des associés de Build Germany 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.186, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant alors à Luxembourg, le 7 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 novembre 2010 sous le numéro 2560 (la “Société”).

La réunion est présidée par Léa GNALY, juriste, résidant à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Aïcha CISSE, juriste, résidant à Luxembourg.

La réunion désigne comme scrutateur Aïcha CISSE, juriste, résidant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et demandé au notaire d’acter que:

I. Les associés présents ou représentés à la réunion, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales détenu par chacun des associés figurent sur la liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur par les associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l’intégralité du capital social sont présentes ou représentées à ladite assemblée générale extraordinaire et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir reçu et pris connaissance de l’ordre du jour avant la tenue de la réunion et ont décidé de renoncer aux formalités de convocation, de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l’ordre du jour.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

- Décision de changer la dénomination sociale de la Société en B&B Invest Lux 5 S.à r.l.; et
- Modification subséquente de l’article 1 des statuts de la Société.

L’assemblée générale a donc décidé de prendre à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «B&B Invest Lux 5 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L’assemblée générale décide de modifier l’article 1 des statuts de manière à le lire comme suit:

« **1. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «B&B Invest Lux 5 S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).»

Plus rien n’étant prévu à l’ordre du jour de l’assemblée, celle-ci a donc été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des membres du bureau, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Et après lecture faite du document aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres du bureau ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gnaly, Cisse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015116587/97.

(150125228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 06 juillet 2015 que:

- A été élu définitivement aux fonctions d'administrateur avec effet au 07 avril 2015:

* Monsieur Albert BECHET, administrateur de sociétés, né le 22/10/1961 à Ixelles et demeurant au 8, avenue Albert BECHET, B-1950 Kraainem.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Albert BECHET, administrateur de sociétés, né le 22/10/1961 à Ixelles et demeurant au 8, avenue Albert BECHET, B-1950 Kraainem, a été confirmé pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015115196/18.

(150124472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Bedali, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.600,00.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.155.

—
L'an deux mille quinze, le six juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît DUFOUR, gérant de sociétés, né le 16 avril 1979 à Oupeye (Belgique), demeurant au 55, rue Werihet, B-4681 Oupeye,

ici représenté par Monsieur Benoit Lockman, employé privé, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon,

en vertu de la procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BEDALI, ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1337 du 20 juin 2011.

- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss, de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Weiswampach.»

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21335. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116601/36.

(150125580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Alib S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.297.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2015

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux administrateurs Monsieur Nicolas HEIN et Madame Josiane HEIN jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Pouvoir de signature des nouveaux administrateurs Josiane HEIN et Nicolas HEIN: signature conjointe avec deux membres du conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Josiane HEIN, demeurant à L-2233 Luxembourg, rue Auguste Neyen, 32

Monsieur Nicolas HEIN, demeurant à L-6686 Mertert, 31, route de Wasserbillig

Madame Betty NAGORNOFF-HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Lux-Fiduciaire Consulting S.à.r.l. ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Référence de publication: 2015115198/23.

(150123867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Liberty City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.609.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} juillet 2015

1) L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Norbert MEISCH, né le 22 août 1950 à Luxembourg demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette arrivent à échéance, ainsi que les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrick WILWERT, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette et Romain KETTEL, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg demeurant professionnellement 54, Boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Norbert MEISCH pour une durée de 6 ans et de nommer au poste d'administrateur en remplacement de Messieurs Patrick WILWERT et Romain KETTEL, Monsieur Laurent WEBER, né le 4 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette et Monsieur Stéphane DE MICHELE, né le 16 mars 1980 à Villerupt, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 sur les comptes clos au 31.12.2020.

2) L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, immatriculée au RCS

de Luxembourg sous le numéro B131.410, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 sur les comptes clos au 31.12.2020.

3) L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social du 54, Boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115712/31.

(150124543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Alysa Finance Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.102.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115203/16.

(150124959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

BookOneJuice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg B 186.104.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 9 juillet 2015

Première résolution:

Il résulte des cession des parts que le capital est réparti comme suit:

Monsieur Wohl Jean-Marie, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, né le 17 mars 1961 à Differdange détient 100 % des parts sociales.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Sarah Lahaye, née le 18 avril 1988 à Braine-l'Alleud(B), demeurant à L-1354 Luxembourg, 21, allée du Carmel comme gérante administratif.

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Dominique Lemmer, né le 14 juillet 1983 à Luxembourg, demeurant à L-1354 Luxembourg, 21, allée du Carmel comme gérant technique.

L'assemblée générale décide nommer Monsieur Wohl Jean-Marie, prénommé, comme gérant unique avec pouvoir de signature unique.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de changer le siège social de la société de L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains, vers L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour copie conforme

Le gérant

Référence de publication: 2015115242/25.

(150124061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.
